

CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN COLLOQUE

Entre

L'UNIVERSITE DU MAINE

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège se situe avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex 9, ayant le n° SIRET : 197 209 166 00010, de code NAF 85.42Z, représentée par son Président, Monsieur Rachid EL GUERJOUA.

Agissant au nom et pour le compte du laboratoire Institut des Molécules et Matériaux du Mans, dirigé par Laurent Fontaine.

Ci-après désignée l' « Université ».

D'une part,

Et

..... dont le siège se situe
....., ayant le n° de SIRET, de code
NAF, représenté par agissant en qualité de
.....

Ci-après désigné la « Société »

D'autre part,

L'Université et la Société étant ci-après individuellement ou collectivement désignés par le(s) Partie(s).

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet la participation de la Société, à l'organisation du colloque GFSV (Groupe Français de Spectroscopie Vibrationnelle) 2017/ GDR PMSE qui aura lieu du 27 au 30 juin 2017 à l'Université du Maine.

Le colloque portera sur la thématique : «Molécules-Matériaux-Spectroscopies Exaltées». Les spectroscopistes de la thématique « Physique des systèmes confinés » (PSC) de l'Institut

des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM), CNRS UMR6283, en particulier l'équipe « Physique des Interfaces et des MésoStructures » (PIMS) sont très impliqués dans le GFSV et ont proposé d'organiser cette 23ème édition au Mans.

Article 2 : Montant

La Société s'engage à participer à l'organisation matérielle du colloque en versant une somme forfaitaire de TTC (*sommes en toutes lettres*) à l'Université du Maine (Imputation budgétaire : 901REI3MDI J17CLLGFSVXX).

Article 3 : Modalités de Paiement

La Société s'acquittera du paiement de cette somme, dès signature de la présente convention par les deux parties, par virement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université du Maine dont les coordonnées bancaires figurent ci-dessous.

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	72000	00001000179	20	TPLEMANS

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1720	0000	0010	0017	920	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIVERSITE DU MAINE

AGENT COMPTABLE

Article 4 : Engagements

L'Université du Maine s'engage à mentionner le nom de la Société sur le programme et sur les affiches du colloque.

Les exposants auront à disposition un stand pour présenter leurs équipements.

Article 5 : Responsabilités

Aucune obligation, autre que celles mentionnées à l'article 2 de la présente convention, ne saurait engager la Société.

La Société n'offre aucune garantie concernant le colloque, son organisation ou son contenu, ni concernant les actes du colloque qui suivront, notamment au regard des droits d'auteur dont un tiers pourrait se prévaloir.

L'Université accepte ces conditions.

Dans le cadre de ce colloque, l'Université décline toute responsabilité en cas de dommages ou vols des équipements appartenant aux exposants du jour de leur dépôt jusqu'au jour de leur enlèvement.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature et prendra fin lorsque les obligations des Parties auront été exécutées.

Article 7 : Modification de la convention

Les dispositions de la présente convention ne pourront être modifiées que par voie d'un avenant écrit et signé par les représentants des Parties dûment habilités pour ce faire.

Article 8 : Litige

Le droit français est seul applicable. Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera soumis à l'appréciation des juridictions françaises compétentes après tentative de règlement amiable entre les Parties.

Fait à Le Mans, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'Université
Du Maine

.....
.....
.....

Rachid EL GUERJOUA

.....
.....